

Communiqué aux médias

## **L'ARPIP dit NON au blocage du taux d'intérêt**

Lausanne, le 23 octobre 2009

### **Défendre le 2ème pilier, c'est lui permettre d'atteindre ses objectifs**

Le Conseil fédéral a refusé de porter le taux d'intérêt minimum du 2ème pilier à 2.5%, comme le lui demandaient les représentants des assurés et les syndicats. L'ARPIP, association des représentants du personnel dans les institutions de prévoyance ([www.arpip.ch](http://www.arpip.ch)), regrette vivement cette décision.

L'évolution des rendements depuis le début de l'année permet indiscutablement d'en faire profiter les assurés, ce à quoi s'est refusé le Conseil fédéral.

C'est d'autant plus regrettable que, dans la situation inverse, nos plus hautes autorités sont toujours très promptes à faire porter le poids des difficultés sur les épaules des assurés.

### **Le lobby des assurances privées reste très puissant, dans le domaine du 2ème pilier aussi !**

Le Conseil fédéral maintient son attitude politicienne alarmiste, davantage dictée par la toute prochaine campagne référendaire contre la baisse des rentes, soumise à votation populaire le 7 mars 2010, que par la situation réelle des institutions de prévoyance. A la faveur du rétablissement des marchés financiers, la plupart de ces dernières ont retrouvé un taux de couverture avoisinant ou dépassant 100%. L'intérêt à long terme de la prévoyance professionnelle n'est certainement pas d'être le jouet du lobby des assurances privées ou de la déréglementation sociale.

L'ARPIP demande à ses membres, représentants des assurés dans les institutions de prévoyance, de tenir compte à la fois des rendements des capitaux investis et de la situation financière de leur caisse et d'accorder sur les comptes des assurés un rendement qui permette de verser des rentes plus proches du mandat constitutionnel !

Jacques Robert, président, 079 476 59 09  
Roby Tschopp, vice-président, 078 712 03 27

Attention! Merci de ne pas répondre à ce message électronique mais d'utiliser l'adresse: [info@arpip.ch](mailto:info@arpip.ch).

